

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 MARS 2019**

Date de convocation : 26 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars à dix-neuf heures.

Etaient présents : M. Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, M. José VALENTE, Mme Laurence THOMA, Mme Aline BOCQUET, M. Mickaël LEFOL, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Maryse DELIGNY et Marie-Laure PICARD formant la majorité en exercice.

Absents excusés : Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD.

<p><b><u>DELIBERATIONS</u></b> <b><u>N°2019/001</u></b></p> <p><b><u>DIVERS</u></b></p>	<p>Ouverture de la séance à 19h.</p> <p>Monsieur Le Maire demande s'il y a des modifications à apporter sur le compte-rendu du 19 décembre 2018.</p> <p><b><u>AVANCEMENT DE GRADE :</u></b> Approuvée à l'unanimité</p> <p><b><u>Nomination d'un Agent sur le poste d'Adjoint d'Animation :</u></b> Décision reportée Le conseil demande à obtenir les définitions de poste exactes d'un Adjoint d'animation et d'un Adjoint technique.</p> <p><b><u>Suppression d'un poste d'Adjoint Technique :</u></b> Décision reportée.</p> <p><b><u>Devis achat de peupliers :</u></b> Deux devis ont été établis. Le premier auprès d'EARL PEPINIERE VAN ASSEL qui s'élève à 6087.60€ et le second auprès des PEPINIERES DE CAISNES s'élevant à 5257.50€. Le second a été signé car le choix devenait urgent.</p> <p><b><u>Devis SUEZ :</u></b> M. le Maire nous communique un devis de SUEZ de 3556.80€, portant sur le curage du fossé du Mourtoir Route de Ribécourt, encrassé à 90%. Il expose que celui-ci devait être précédemment nettoyé par un artisan de la Zone Artisanale. Ce dernier n'étant plus là, cette intervention s'avérerait nécessaire annuellement, à la charge de la commune. En raison du coût important, M. le Maire suggère de demander un devis à l'entreprise VADEZ afin d'y installer une buse rectangulaire, ce qui éviterait un curage régulier. M. le Maire précise qu'un courrier a également été adressé à la DDT et que M. le Sous-Préfet ainsi que les deux Sénateurs ont été saisis de ce dossier mais qu'à ce jour aucune suite n'a été donnée à ces démarches. M. Pascal LEFEVRE suggère de faire faire une étude.</p> <p><b><u>Contrat d'entretien des chaudières Ecole et Périscolaire :</u></b> M. le Maire nous présente le devis de la Sarl TESTE SAV d'un montant de 731.24€.</p> <p><b><u>Réparation du mur de briques face à l'entrée de l'Eglise – Impasse de l'Abbé Nollet :</u></b> M. le Maire a fait réaliser un devis par l'entreprise VADEZ TP ; celui-ci s'élève à 468.00€.</p> <p><b><u>Création d'un cheminement piéton au coin du parking de l'Eglise et la Rue des Prêtres :</u></b> M. le Maire informe le Conseil qu'un devis a été réalisé auprès de VADEZ TP pour un montant de 2468.04€. Cette demande tout à fait recevable, avait été formulée par des parents d'élèves qui sont obligés de passer sur la route avec les enfants et poussettes car l'angle de la Rue des Prêtres est inaccessible dû au fait qu'un poteau électrique est implanté dans ce virage.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Travaux d'affaissement de bordures** : Présentation d'un devis par M. le Maire de VADEZ TP pour divers travaux de reprises d'enrobé, reposes de bordures et bordurettes devant la Mairie et Rue de l'Eglise pour 1638.00€.

M. Romuald DENIS demande s'il est possible à l'occasion de ces travaux, de resceller le regard de tout-à-l'égout situé Rue du Moulin. Mme Laurence THOMA signale que le tampon Route de Ribécourt est également descellé.

M. Pascal LEFEVRE demande où en est le dossier du trottoir brûlé Rue Raymond Rollin. Mme Marie-Laure PICARD indique que celui-ci a tardé car nous avons eu connaissance récemment d'un changement d'adresse de l'assureur. Le dossier complet a donc été renvoyé à ce dernier. Dès que celui-ci sera remboursé, les travaux pourront être effectués.

**Bâtiment Technique** : M. le Maire a soumis ce projet à l'étude de l'ADTO et a ensuite réuni une commission travaux. Le plan est fourni avec quelques modifications suite à cette commission. M. Pascal LEFEVRE fait remarquer que celui-ci ne répond pas aux souhaits de la commission. Que l'on pourrait se raccorder pour certains réseaux sur ceux de la Mairie. Autre proposition : faire une convention avec les Consorts DUMONT concernant les branchements électriques, eau, gaz afin que les frais ne soient pas à la charge totale de la commune ; car rappelons que ces aménagements permettront aux Consorts DUMONT de pouvoir vendre une parcelle qui est enclavée. Il indique par ailleurs qu'il est sceptique sur le fait que soit instaurée une servitude lors de la vente dudit terrain et qu'il est donc important de prévoir un accès routier vers la Mairie pour déboucher Rue de l'Eglise. M. le Maire refuse cette solution qui lui semble trop dangereuse du fait du passage des Ecoles et maintient la sortie Rue Cezslaw Barski.

**Fête Communale** : M. le Maire nous indique que les lettres aux Forains ont été adressées. M. Romuald DENIS nous informe qu'il a été contacté pour l'installation d'un Water Ball. L'idée est retenue.

En janvier nous devons avoir une réunion pour définir une nouvelle Régisseuse pour les Fêtes et Cérémonies. Celle-ci n'ayant pas eu lieu il est urgent de la prévoir.

**Distributeur automatique de pain** : M. le Maire nous informe qu'il a été contacté par Mme Camille GUINET de LEDISTRIB afin d'implanter un distributeur de pain dans la commune. La boulangerie qui livre la cantine a été sollicitée ; l'installateur du distributeur est en attente de réponse. M. le Maire se charge de la relancer et d'en contacter d'autres éventuellement.

**Elagage** : M. le Maire indique qu'il est en attente de devis pour l'élagage d'arbres derrière la Mairie, la Salle des Fêtes, Rue du Buhat et Rue de la Couture.

**Boîtiers de surveillance de l'air dans le groupe scolaire** : M. le Maire attend un devis de l'ADICO.

**Défibrillateurs** : Plusieurs devis nous ont été adressés. Il s'agit d'installer un appareil dans la Salle des Fêtes et le second aux abords des Ecoles. L'option location est retenue. JC. LESAGE et ML. PICARD se chargent d'étudier ce dossier.

**Archives** : M. Romuald DENIS porte à notre connaissance un devis estimatif de DECAMP-DUBOS concernant la destruction d'archives avec mise à disposition d'une benne de 30 m<sup>3</sup>, coût de la collecte et du déchiquetage. ML. PICARD gèrera ce dossier avec la personne qui s'occupe des archives car nous avons besoin d'éléments précis.

**Visite du Péri-scolaire et de la Cantine par PMI** : M. Romuald DENIS nous présente les différents points retenus lors de la visite de Mme AGISSON – Educatrice, de Mme BAILLEUX – Infirmière de PMI et de M. GRÜN – Directeur du Péri-scolaire. Le détail de cette visite fera l'objet d'un compte-rendu officiel de PMI qui sera communiqué au Conseil dès sa réception.

**Ecoles** : M. Pascal LEFEVRE prend la parole pour informer le Conseil qu'en date du 24 janvier 2019, la fermeture d'une classe a été décidée par le Comité Technique Départemental pour la rentrée de septembre 2019. Il n'y aura plus que 4 classes au lieu de 5. La Présidente de l'ALPEP est décidée à se battre contre cette fermeture.

**Jardins Alfond** : M. le Maire nous informe qu'il a reçu un projet pour l'aménagement de la dent creuse par Terre d'Avenir.

**Maison sise 81, Place de la République** : ML. PICARD demande à M. le Maire où en est la mise en vente de cette maison. Ce dernier indique qu'il est en attente du diagnostic de raccordement du tout-à-l'égout.

**Parcelle** : La pièce communale de 10 hectares située près de PASTACORP a été attribuée par décision du Conseil par bail à titre précaire, par moitié aux deux Agriculteurs dont le siège social se situe sur la commune, à savoir M. THOMA et Mme BREON.

**Divers** : ML. PICARD expose à M. le Maire que le compteur d'eau de la maison communale située sise 35, Rue Robert Delage n'est toujours pas ouvert au nom du Locataire ; que d'après ses informations SUEZ n'a pas trouvé le compteur le jour du rendez-vous !!! M. le Maire fait le nécessaire auprès des intéressés afin que cette situation soit résolue dans les plus brefs délais.

ML. PICARD demande où en est la pose d'extincteur dans ce même logement ainsi que l'avancement des devis que nous attendons depuis plusieurs mois de l'Entreprise GAMBAS. M. le Maire va relancer.

JC. LESAGE signale que la boîte à livres fait l'objet d'une bonne fréquentation.

Mme Maryse DELIGNY demande si le Conseil peut s'organiser dès maintenant pour le bureau de vote du 26 mai prochain. M. le Maire souhaite en reparler lors d'une prochaine rencontre.


M. Pascal LEFEVRE demande à M. le Maire pourquoi il n'a pas été mis à la disposition des administrés un cahier de doléances ou un cahier citoyen comme cela a été fait dans d'autres communes, petites ou grandes. M. le Maire lui répond qu'il pense que cela n'était pas nécessaire. La mairie n'a pas à faire le travail de l'état et qu'il a informé des Sénateurs sur les problèmes quotidiens des habitants de Pimprez.

M. le Maire confirme au conseil que comme indiqué en 2014, il ne se représentera pas aux prochaines élections communales.

La séance est levée à 21h30.



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 28/03/2019  
Reçu en préfecture le 28/03/2019  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20190307-2019\_1\_AVANGRAD-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE THOUROTTE  
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :  
26 février 2019

Date d'affichage :  
26 février 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

**N°2019/001**

Objet de la délibération :

**PERSONNEL COMMUNAL**

**AVANCEMENT DE GRADE 2019**

**PROJET DE DELIBERATION**

L'an deux mille dix neuf, le 07 mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Étaient présents : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, M. Joël JOUGLET, Mme Laurence THOMA, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET.

Absents excusés : Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'accepter les propositions de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2019, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

**Article 2 :**

Dit que le projet de délibération sera transmis au Centre de Gestion de l'Oise pour avis de la CAP.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 26 mars 2019

Bernard Christian TOULLIC  
Maire